

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 juin 2019

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Absents : 2 Votants : 10

Date de convocation : 24 mai 2019

Affichage le : 24 mai 2019

ETAIENT PRESENTS : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Joël BERGER, Nadine BESSON, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Virginie FRELIN, Suzanne HUOT, Muriel KHALFAOUI.

EXCUSÉS : Gérard PERRIN a donné procuration à Antoine COTTIN. Valère VIOLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Suzanne HUOT

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance,

Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,

Eclairage public

Panneaux d'affichage

Questions financières et modifications de crédits

Subvention aux associations et festival Harmonie

Droits de place

Location salle de la Gare

Questions diverses.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Mme HUOT, secrétaire de séance.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 avril 2019.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2019, n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : Pour : 8 Abstention : 2 Contre : 0

Délibération 2019/06/08/01

3) ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire explique que la tranche de travaux (la dernière) peut avoir lieu sur 2019 avec l'ouverture des crédits nécessaires. Le montant des travaux s'élève à 12 959.88 € TTC. Une subvention de 45 % du montant HT est possible soit un montant de 4 859 €.

M Cottin demande si les armoires fonctionnent correctement. Le Maire répond que la société CITEOS est venue dernièrement les régler.

M Dardelin note que les travaux ont été privilégiés dans un quartier dont le lotissement est privé avant les quartiers communaux. M Cottin souligne qu'un lampadaire à l'Abbaye est en mauvais état.

Des travaux seront regardés pour remédier à l'Abbaye.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les travaux énoncés ci-dessus.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2019/06/08/02

4) PANNEAUX D’AFFICHAGE

Le Maire propose l'impression d'un panneau informatif à l'image de celui qui existait vers le camping mais qui est en très mauvais état.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Il est également proposé deux panneaux « Bienvenue à Emagny ». Ils seront proposés avec la localisation des commerces, des associations, ...

Ils seront déplacés gratuitement par l'entreprise propriétaire des panneaux sur la place des Tilleuls et sur le parking du camping. Le Conseil Municipal donne son accord pour ces installations.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2019/06/08/03

5) QUESTIONS FINANCIERES ET MODIFICATION DE CREDITS

Le Maire rappelle que le budget 2019 a été voté en suréquilibre : 284 937.08 € en fonctionnement et de 24 727.64 € en investissement.

- Dans le cadre de de la réhabilitation du réseau électrique (et selon la décision ci-dessus) il convient d'ouvrir les crédits nécessaires

Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un crédit de 13 000 € pour ces travaux à prendre sur les fonds libres en investissement.

- Le Maire indique que le montant à régler à l'entreprise Woople a été budgétisé 2135 au lieu de 2051. Il convient de prélever la somme de 2 800 € du compte 2135 à destination du compte 2051.

- La redevance de Modernisation des réseaux de collecte et la redevance de pollution domestique sont dues par la commune. Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, la CLECT étudie le cas de chaque commune et pour Emagny cette avance devra lui être remboursée.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires au

7068129 pour la somme de 3 820 € pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte

701249 pour 7 659 € pour la redevance de pollution domestique

A prélever sur les fonds libres en fonctionnement

- Le Maire indique qu'un usager a déposé, dans le chemin qui conduit à la cabane de chasse, des déchets amiantés. Le Maire a demandé un devis pour prévoir cette dépense. Deux autres devis seront demandés. Prélèvement de la somme de 6000 € sur les fonds libres à destination du compte 61521.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2019/06/08/04

6/ SUBVENTIONS

Tableau des subventions versées en 2018 et décisions du Conseil Municipal pour 2019 :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant 2018</u>	<u>Montant 2019</u>	<u>Observations</u>
DOJO		273 €	Versé 25 % sur cotisations
IMPACT 25			Pas de demande
FOOT EMAGNY PIN	500 €	500 €	
EPGV		97.50 €	Versé 25 % sur cotisations
COURS de DESSIN			Pas de demande
APE 4V			Pas de demande
FLOR'ANIM	1000 €	1000 €	130 € seront pris en charge par la mairie pour l'éclairage du marché de Noël
HARMONIE de PIN et EMAGY	500 €	500 €	
CLUB LOISIR FEMINN	200 €	200 €	
AAPMA			Pas de demande
ACCA			Pas de demande
AMICALE SAPEURS POMPIERS	200 €	200 €	
ANCIENS COMBATTANTS	100 €	100 €	
ECOLES	945 €	1360 €	Différent chaque année en fonction du nombre de participants aux voyages

Le Maire indique que le **cours de dessin souhaite l'achat de grilles d'exposition**. Il indique que ces grilles seraient propriété de la mairie et pourraient être utilisées par la mairie et mises à disposition d'autres associations. Le Conseil Municipal approuve cet achat et valide le tableau ci-dessus.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2019/06/08/05

Festival d'Harmonie

Des explications sont données par le Maire sur l'organisation et le fonctionnement de ce festival d'Harmonie. Un tour de table est effectué et Mme Khalfaoui souhaite que ce festival soit maintenu en diversifiant les recettes. M Firobind approuve si les dépenses sont limitées au départ. M Dardelin souhaite qu'elles soient plafonnées.

Les conseillers estiment par ailleurs que la subvention n'a pas lieu d'évoluer en raison du manque de transparence financière.

Un effort sera effectué cette année pour le festival pour un montant de 1500 €. Un courrier sera fait dans ce sens aux dirigeants de l'harmonie.

Vote : Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 0

Délibération 2019/06/08/06

7) DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal indique qu'il est normal que le prix diffère pour le camion pizza du fait du chiffre d'affaire qui est plus important que les autres commerces et des objectifs qui ne sont pas les mêmes.

Les tarifs suivants sont votés pour l'année 2019 :

Pizzas : 180 €

Légumes : 60 €

Fromages : 60 €

Poulets : 60 €

Ces droits de place seront encaissés au moyen d'un titre de recette exécutoire émis par la mairie et envoyé par le trésor public à chacun des commerçants.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2019/06/08/07

8/ LOCATION SALLE DE LA GARE

Monsieur le Maire indique que la salle de la Gare peut être prêtée aux associations pour y exercer leurs activités notamment leurs réunions.

La SEPAC basée à Emagny souhaite utiliser la salle de la Gare régulièrement pour ses réunions.

Le Maire propose d'appliquer un tarif de 50 € par location, à compter de ce jour.

Ce tarif sera appliqué à toutes les entreprises qui souhaitent la louer pour une réunion d'un jour maximum.

Virginie Frelin souhaite que les réunions qui ont lieu à la Gare ne se fassent pas le soir en raison du bruit qui en découle à la sortie. Il sera transmis aux utilisateurs la consigne de respecter le silence.

Elle demande également qu'un emplacement de parking lui soit réservé.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2019/06/08/08

9/ QUESTIONS DIVERSES

M Dardelin souhaite qu'une étude soit faite sur la sécurité du carrefour de la mairie. Il estime que les ralentisseurs provoquent beaucoup de bruit et propose une rafale de STOP, des feux régulés...

Monsieur le Maire lui répond que Pascale Viennois, responsable au Service territorial d'Aménagement accompagnée de deux autres personnes, a déjà rencontré le Maire et les Adjointes et doit proposer des solutions.

M Dardelin souhaite que l'on retrouve les arrêtés de limitation de vitesse à 30 km/h pour les camions. Il s'étonne qu'il n'y ait pas de fin de limitation à la sortie du village et cette limitation n'existe pas dans le sens PIN - BESANCON.

Il souhaite que l'ensemble de l'agglomération soit limitée à 30 Km/h. Bernard Firobind répond que la limitation de vitesse ne sert à rien sans contrôle régulier car les automobilistes ne respectent pas la signalisation : Il faudrait sanctionner. M Dardelin fait remarquer que les responsabilités sont différentes s'il y a une signalisation.

M Dardelin a été très surpris par la fixation de certains panneaux électoraux directement dans le mur sans support en bois. Il souhaite que le bosquet situé en face de la mairie soit raccourci pour une meilleure visibilité. Il estime que le village n'est pas propre. Il revient sur l'indemnité arrêtée récemment par la

commune à Muriel Khalfaoui : sur la question de droit, effectivement il estime que l'indemnité est légale, sur la question morale, il estime que le maire aurait tort.

M Allouache demande si les travaux d'emménagements de la voie verte sur les ponts de Pin et d'Emagny vont être effectués par la CCVM. Mme Huot répond que les travaux ont été budgétisés et votés par la CCVM. Ils doivent en principe être terminés à la fin de l'année 2019.

M Cottin estime, d'après lui, que l'employé communal a débroussaillé avec des moyens techniques inappropriés. Il aimerait que les trous à l'abbaye dans la chaussée soient bouchés. Il sollicite le retrait du panneau d'interdiction sur le chemin qui conduit de l'Abbaye à Moncley.

Nadine BESSON estime que le comportement de certains conseillers est inadmissible. Lorsqu'on fait partie d'une équipe on n'insulte pas les membres de celle-ci. Elle n'admet pas les paroles diffusées par certains conseillers aux habitants.

La séance est levée à 12 h 15.

Emagny, le 11 juin 2019

Le Maire,
Joël BERGER